



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant du service voirie de Brest métropole en date du 26 mai 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de drainage des eaux pluviales, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement rue des sources menant aux numéros 9 et 10,

Arrêté n°ARRE2025-42

Arrêté réglementant temporairement la circulation rue des sources menant aux numéros 9 et 10

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits rue des sources dans la partie menant aux numéros 9 et 10 à compter du début des travaux, lundi 2 juin 2025 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 15 jours).

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si les emprises nécessaires aux travaux le permettent, par les services de Brest métropole.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par les services de Brest métropole qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et aura en charge l'information des riverains concernés.

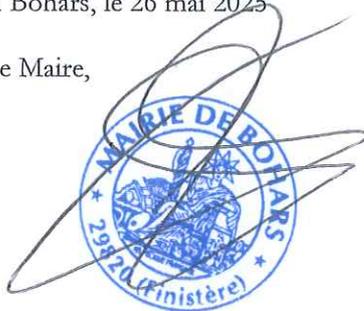
Article 3 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 26 mai 2025

Le Maire,



Affiché en Mairie le : 28 mai 2025